

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt cinq, quatorze février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 7 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Céline STREIFF**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Sandrine GÉRARD** a donné pouvoir à Madame **Guylaine MATIAS**, Monsieur **Grégory VALLIQUET** a donné pouvoir à Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA** a donné pouvoir à Madame **Céline STREIFF**.

ABSENTS :

Monsieur **Maxime ALBASI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
 - . Nombre de Conseillers absents : **6**
 - . Nombre de Conseillers Présents : **21**
 - . Nombre de pouvoirs : **3**
 - . Suffrages Exprimés : **24**
-

OBJET : CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE FUMEL ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE FUMEL-VALLÉE DU LOT POUR L'ENCAISSEMENT DE LA BILLETTERIE DE SPECTACLES - LINARIA.

Madame STARCK indique aux membres de l'assemblée délibérante que plusieurs représentations du spectacle « **LINARIA** » sont envisagées au château de Bonaguil suite à l'accueil de la résidence d'artistes de la compagnie Volt Expérience.

Elle précise qu'en vue de faciliter l'accès à la billetterie au plus grand nombre, l'Office de Tourisme intercommunautaire Fumel-Vallée du Lot procèdera à la vente des billets au comptoir et sur leur site internet, y compris la vente sur place le jour du spectacle.

Aussi, il convient de recourir au mandat pour simplifier la gestion des opérations d'encaissement, améliorer la visibilité pour le grand public et faciliter l'accès de l'utilisateur à ce service.

Madame STARCK invite les membres de l'assemblée délibérante à conventionner avec l'Office de Tourisme intercommunautaire Fumel-Vallée du Lot pour l'encaissement de la billetterie de spectacles.

Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,

- 1. approuve la convention de mandat entre la commune de Fumel et l'Office de Tourisme intercommunautaire Fumel-Vallée du Lot pour l'encaissement de la billetterie de spectacles au titre de l'année 2025 pour les spectacles suivants :**
 - ✚ Le 25 juillet 2025 : 2 représentations du spectacle «Linaria» de la compagnie Volt Expérience,**
 - ✚ Le 22 août 2025 : 2 représentations du spectacle «Linaria» de la compagnie Volt Expérience.**

- 2. précise que la ville de Fumel fixe les tarifs suivants :**
 - 15 euros pour les enfants de 3 à 12 ans,**
 - 20 euros à partir de 13 ans ;**

- 3. acte que l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot reversera à la commune les sommes encaissées, déduites de la commission de 8%, au titre de la billetterie dudit spectacle ;**

- 4. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune la convention précitée et tout acte afférent à cette affaire ;**

- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **14 février 2025**

Signé par :

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



A red circular official stamp of the Municipality of Fumel is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FUMEL' and the number '47' at the bottom.

Chantal BREL, Secrétaire de Séance



A red circular official stamp of the Municipality of Fumel is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FUMEL' and the number '47' at the bottom.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).